



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
04 avril 2024

Séance du 08/04/2024

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Dominique ARCIDIACONO, Patrick CLAUDE, Christian MICHEL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique PIGANEAU

Délibération n°D_2024_014

Signature convention 30 millions d'amis

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la commune s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation.

La Fondation 30 Millions d'Amis nous propose la signature d'une convention qui va permettre d'encadrer la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaires par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

La convention précise que la participation de la commune s'élèvera à 50% des frais de stérilisation et d'identification du vétérinaire et que la commune a estimé l'opération pour 2024 à 6 chats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres

AGEDI présents
Dépôt DIGNE LES BAINS, (A) (P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/04/2024
004-210401097-20240408-D_2024_014-DE

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec la Fondation

30 Millions d'Amis,

- **DIT** que les budgets relatifs aux frais de stérilisation et d'identification du vétérinaire sont inscrits au budget 2024

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- 9 AVR. 2024

Publication / Affichage le.....

AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/04/2024 004-210401097-20240408-D_2024_014-DE